



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PEL

Question au Gouvernement n° 2128

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Certaines sources gouvernementales - l'entourage du Premier ministre et le ministre du budget lui-même - laissent entendre, depuis quelque temps, que le taux de rémunération des plans d'épargne logement, actuellement à 5,25 %, serait diminué à la demande des banques. Or M. le ministre des finances vient d'affirmer que cette baisse n'était pas à l'ordre du jour.

Le cafouillage dans la communication ministérielle, qui confirme bel et bien que le sujet est posé, et cette déclaration très laconique ne nous rassurent pas. Les épargnants peuvent craindre le pire. Les plans reçoivent une épargne plafonnée, non spéculative, et s'adressent surtout aux petits épargnants. Il serait donc inopportun de s'attaquer à ce type d'épargne populaire, après vous en être pris au livret A.

Ma question est simple, et ne vise qu'à vous permettre, monsieur le ministre, de bien informer le public à travers la représentation nationale: avez-vous l'intention de diminuer le taux de rémunération des plans d'épargne logement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Forgues, le plan d'épargne logement est, avec le livret A, comme vous venez de le rappeler, l'une des bases de l'épargne populaire. Or, je tiens à le rappeler, le Gouvernement est très attaché à l'épargne populaire. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Mme Martine David. Ah non !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Il l'a montré, notamment en prenant deux mesures annoncées il y a un an. La première est la création du livret «jeunes», qui a connu un véritable succès, puisque l'encours des dépôts s'élève à 25 milliards de francs en quelques mois.

M. Serge Janquin. C'est un transfert d'épargne !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. La seconde est l'élargissement de l'accès au livret d'épargne populaire. Réserve auparavant aux seuls contribuables payant moins de 2 000 francs d'impôt sur le revenu, il a été étendu à ceux réglant jusqu'à 4 080 francs. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Voilà pour l'attachement à l'épargne populaire.

Quant au plan d'épargne logement qui entre dans ce cadre de l'épargne populaire, ceux qui en possèdent un doivent savoir qu'ils continueront à bénéficier des taux actuels. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Certaines sources gouvernementales - l'entourage du Premier ministre et le ministre du budget lui-même - laissent entendre, depuis quelque temps, que le taux de rémunération des plans d'épargne logement, actuellement à 5,25 %, serait diminué à la demande des banques. Or M. le ministre des finances vient d'affirmer que cette baisse n'était pas à l'ordre du jour.

Le cafouillage dans la communication ministérielle, qui confirme bel et bien que le sujet est posé, et cette déclaration très laconique ne nous rassurent pas. Les épargnants peuvent craindre le pire. Les plans reçoivent une épargne plafonnée, non spéculative, et s'adressent surtout aux petits épargnants. Il serait donc inopportun de s'attaquer à ce type d'épargne populaire, après vous en être pris au livret A.

Ma question est simple, et ne vise qu'à vous permettre, monsieur le ministre, de bien informer le public à travers la représentation nationale: avez-vous l'intention de diminuer le taux de rémunération des plans d'épargne logement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Forgues, le plan d'épargne logement est, avec le livret A, comme vous venez de le rappeler, l'une des bases de l'épargne populaire. Or, je tiens à le rappeler, le Gouvernement est très attaché à l'épargne populaire. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Mme Martine David. Ah non !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Il l'a montré, notamment en prenant deux mesures annoncées il y a un an. La première est la création du livret «jeunes», qui a connu un véritable succès, puisque l'encours des dépôts s'élève à 25 milliards de francs en quelques mois.

M. Serge Janquin. C'est un transfert d'épargne !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. La seconde est l'élargissement de l'accès au livret d'épargne populaire. Réserve auparavant aux seuls contribuables payant moins de 2 000 francs d'impôt sur le revenu, il a été étendu à ceux réglant jusqu'à 4 080 francs. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Voilà pour l'attachement à l'épargne populaire.

Quant au plan d'épargne logement qui entre dans ce cadre de l'épargne populaire, ceux qui en possèdent un doivent savoir qu'ils continueront à bénéficier des taux actuels. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Forgues Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2128

**Rubrique :** Epargne

**Ministère interrogé :** finances et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 1997, page 137

**Réponse publiée le :** 16 janvier 1997, page 137

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 janvier 1997